

<https://www.snetap-fsu.fr/Revalorisation-des-agents-contractuels-administratifs-et-techniques-employes.html>



Revalorisation des agents contractuels administratifs et techniques employés par le ministère de l'agriculture



- Les Dossiers - Précarité -
Date de mise en ligne : mardi 21 novembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le ministère amorce un rattrapage salarial !

Lors de la [CCP](#) nationale qui s'est tenue le lundi 20 novembre, l'administration a annoncé qu'elle avait entamé un travail de revalorisation de la rémunération des agents contractuels des services déconcentrés, de l'enseignement technique et supérieur, soit environ 380 agents, toutes catégories confondues.

Le travail d'expertise est en cours et l'hypothèse de travail est une revalorisation de 3 % des indices.

Si la [FSU](#) peut se satisfaire de cette revalorisation qu'elle porte depuis des années, comme celles des [ACEN](#), il reste cependant beaucoup d'interrogations :

- **quelle rétroactivité ?** La FSU, comme les autres organisations syndicales a porté cette revendication de rétroactivité pour des agents n'ayant connu pour certains aucune revalorisation depuis plus de 6 ans voire plus ! Cela signifierait qu'un agent n'ayant pas eu une revalorisation tous les 3 ans, comme le prévoit le décret de 1986, devrait bénéficier d'une revalorisation de 3 % à partir de son indice puis d'une seconde....
- **quelle méthodologie ?** La FSU a demandé que cette revalorisation qui n'est finalement qu'un rattrapage soit automatique pour TOUS les agents. L'administration ne semble pas à ce jour retenir ce principe et entend mobiliser le réseau des [IGAPS](#) et des supérieurs hiérarchiques directs des agents, tout en reconnaissant que pour la très grande majorité des agents, cette revalorisation serait automatique. La FSU continuera à porter cette revendication d'automatisme !
- **quel calendrier ?** La FSU a demandé que ces mesures s'appliquent le plus rapidement possible, début 2018. L'administration entend appliquer ces mesures le plus rapidement possible, une fois le contrôleur budgétaire consulté. La FSU a tenu à rappeler que cette revalorisation devait aboutir et ne pas connaître le même sort que la revalorisation des ACEN que la FSU entend défendre au plus haut niveau.

La FSU prend acte de cette annonce en espérant qu'elle aboutisse ! Mais elle a tenu à rappeler que cette revalorisation n'était qu'un rattrapage et ne pouvait être l'alpha et l'omega de l'amélioration des conditions de rémunération et des conditions de travail des agents. La lutte contre la précarité au sein de notre ministère et plus largement dans la fonction publique passe par un nouveau plan de déprécarisation (après le bilan plutôt mitigé de la loi Sauvadet) et surtout par la non reconstitution de la précarité avec l'ouverture de concours de titularisation. La FSU a rappelé que la situation de contractuel n'avait pas vocation à perdurer !

Géraldine Delord

élue nationale FSU à la CCP nationale des agents administratifs et techniques